



ELECTION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTE DES LETTRES

Scrutin du 12 décembre 2017

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) NOM Boudon Prénom Jacques-Olivier
Corps - Fonction : Professeur des universités

Adresse Administrative :

1 rue Victor Cousin 75005 PARIS

Déclare être candidat (e) pour être doyen ou doyenne de la faculté des lettres.

Attention : Le candidat joindra à cet acte de candidature une photocopie de sa pièce d'identité ainsi qu'une déclaration d'intention.

A Paris le 29 novembre 2017

Signature :

Déclaration d'intention pour le décanat de la Faculté des Lettres

J'ai l'honneur de présenter ma candidature au décanat de la Faculté des Lettres au nom du collectif «Ensemble vers notre nouvelle université ». L'actuelle Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comporte à ce jour 18 UFR, deux écoles internes (Celsa, Espe Paris), 7 écoles doctorales, plus d'une quarantaine de laboratoires (équipe d'accueil, UMR et Labex) représentant une diversité unique en France en termes de formation et de recherche. Sa transformation en Faculté des Lettres de Sorbonne Université doit être bénéfique pour l'ensemble de la communauté universitaire (personnel administratif, enseignants-chercheurs, étudiants), garantir l'autonomie et la pérennité de toutes les composantes (UFR, ED, équipes de recherches) tout en leur permettant d'initier des rapprochements entre elles, privilégier les échanges transversaux entre ces composantes, permettre une évolution maîtrisée, transparente et concertée des structures de coopération (ED, mentions de licence et de master). La future faculté devra reprendre une large part des missions de l'Université Paris-Sorbonne : formation et recherche avec des contrats d'objectifs et de moyens (COM) qui soient réalistes et négociés avec l'Université, gestion des locaux, du personnel (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences GPEEC) et du budget (contrôle a posteriori). Elle doit garder des services centraux facultaires dont le périmètre (scolarité, finances, communication, systèmes d'information, patrimoine et logistique, direction, ressources humaines) permettra une gestion efficace et démocratique avec des circuits de décisions courts et transparents.

Outre la charge exclusive du quotidien et la préparation du budget qui devra être abondé par une part des investissements d'avenir, la Faculté des Lettres devra s'attacher à plusieurs missions:

Recherche en lettres et sciences humaines

- Soutien à la recherche en lettres et sciences humaines en fonction de ses spécificités propres (prise en compte de la place des livres et pas seulement des articles) et en fonction de la diversité de ses champs (augmentation substantielle du FIR, prise en compte de l'administration de la recherche (laboratoire, projets) sous forme de décharges ou de primes, allocation de crédits supplémentaires au service de la recherche en liaison avec l'Université, aide à la traduction et à la valorisation des projets de recherche et de leurs résultats, augmentation du nombre de contrats doctoraux).

- Prise en compte par les conseils centraux de l'Université des propositions de promotion et d'attribution de la PEDR ou des CRCT faites par la Faculté des Lettres.

Le doyen sera assisté pour ces missions par la commission recherche et un vice-doyen Recherche et innovation élu par le conseil de Faculté.

Formation en lettres et sciences humaines

- Renforcement de la formation des étudiants avec un accès pour tous les publics (campagne internationale de recrutement des étudiants pour les disciplines rares, création d'un portail des enseignements disciplinaires d'ouverture, réciprocité entre facultés pour l'accès de nos étudiants aux mineures des formations de licence, réflexion et concertation sur les projets d'Ecoles Universitaires de Recherche).

- Evolution des formations de nos étudiants (lutte contre l'échec en première année, acquisition d'attendus pluridisciplinaires, mise en place d'une formation pluridisciplinaire en première année complétant l'offre déjà proposée, renforcement de la préparation à l'insertion professionnelle).

Le doyen sera assisté pour ces missions par la commission formation et un vice-doyen Formation élu par le conseil de Faculté.

Politique internationale

- Fédération et structuration des coopérations que nous avons avec les grandes universités mondiales (notamment avec celles du Royaume-Uni, qui, Brexit aidant, cherchent à approfondir des relations) en s'appuyant sur les enseignants-chercheurs et les chercheurs, dont l'ouverture internationale est souvent très grande, sans que ces relations bénéficient toujours à la communauté.

- Développement d'une politique visant au renforcement de la francophonie dans le monde.

- Politique ambitieuse en direction du sud du bassin méditerranéen (pays du Maghreb, Egypte, Liban) et du Moyen-Orient en s'appuyant sur la Sorbonne à Abou Dhabi, en termes de formation et

d'échanges d'étudiants, mais aussi d'intégration des universitaires de ces pays à nos programmes de recherche lorsque cela est possible.

- Incitation à la création de cursus de master et de doctorat internationaux soutenus par le programme Erasmus Mundus donnant lieu à des bourses d'études, d'enseignement et de recherche,

- Renforcement des échanges bilatéraux, à l'image des échanges Erasmus, à destination des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Le doyen sera assisté pour ces missions par un vice-doyen Relations internationales et francophonie élu par le conseil de Faculté.

Humanités numériques

- Incitation à la transformation numérique raisonnée de nos pratiques et de notre patrimoine à l'image du Center for Digital Humanities de l'Université de Princeton avec un service informatique adapté à la dimension et aux besoins de la faculté.

Le doyen sera assisté pour ces missions par un vice-doyen Humanités numériques et systèmes d'information élu par le conseil de Faculté.

Moyens et ressources humaines

- Mise en place d'une culture du « savoir travailler ensemble » pour l'ensemble des personnels, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des cadres, qu'ils soient enseignants-chercheurs (direction de composante, de laboratoire, etc.) ou BIATSS (direction de services administratifs, etc.) avec un service des ressources humaines de la faculté à l'écoute et attentif au bien-être des agents et une mise en place du télétravail conformément à la législation.

- Création d'un CHSCT spécial pour la faculté des lettres en liaison avec les services centraux universitaires concernés par les problématiques des conditions de travail. Prise en compte par la CPE d'établissement des propositions d'avancement et des classements antérieurs de la faculté des lettres, maintien des primes pendant le processus d'homogénéisation par le haut.

- Développement de la formation continue et de la taxe d'apprentissage en liaison avec le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIOIP) avec une juste répartition et rétroversion des ressources.

Le doyen sera assisté pour ces missions par un vice-doyen Moyens et ressources humaines élu par le conseil de Faculté.

Vie étudiante

- Création de lieux de vie à partir de l'analyse de la mobilité étudiante.

- Poursuite du support de la Faculté aux fleurons de la vie étudiante comme le chœur et orchestre de Sorbonne Université (Cosu)

- Mise à disposition de locaux par les associations étudiantes reconnues par le conseil de la Faculté

Le doyen sera assisté pour cette mission par un vice-doyen Étudiant.

Relation avec l'Université et les autres facultés

- Participation active à la politique immobilière de l'Université pour assurer à terme un espace de travail confortable et adapté à tous les personnels.

- Concertation avec les deux autres facultés pour confronter nos pratiques et discuter de leurs évolutions, des projets de mutualisations en termes de recherche et de formation de nos étudiants.

Paris, le 29 novembre 2017

Jacques-Olivier Boudon

